



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-064

OBJET : Point 1. 10 : Vote du budget annexe supplémentaire « Houdan stationnement fermé » 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

19 mai 2026.

Dates de publication :

19 mai 2026.

**Nbre de conseillers en
exercice : 27**

Nbre de votants : 25

(22 présents prenant part au
vote + 3 pouvoirs)

Etaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, BELLON Loïc, NOYON Lucien, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, NOUVEL Glwadys, LEGUEDOIS Alexia.

Etaient absents :

GIMEL-HAMZA Marie-France (pouvoir à CABARET Gilles), BOUCAUT Jean- Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien), BOLAND Vanessa (pouvoir à VEILLÉ Christophe) HAMELET Romain (excusé).

Ne prenant pas part au vote : PASQUIER Hugo.

Secrétaire de séance :

Madame LIPCZAK Adeline.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-22 et suivants,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° 2023-DEL-048 du 04 juillet 2023 approuvant la création du budget annexe « Houdan Stationnement Fermé »,

Vu la délibération n°2026-DEL-008C du 28 janvier 2026 approuvant le budget primitif annexe Houdan Stationnement Fermé 2026 de la Ville de Houdan,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 27 mai 2026 par délibération n° 2026-DEL-055,

Vu la délibération n° 2026-DEL-058 du 27 mai 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe « Houdan Stationnement Fermé »,

Vu la délibération n°2026-DEL-061 du 27 mai 2026 approuvant l'affectation du Résultat 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 25 voix POUR

Article 1. Approuve le budget annexe supplémentaire « Houdan Stationnement Fermé» 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	83 335,86 €	83 335,86 €
EXPLOITATION	80 533,44 €	80 533,44 €
TOTAL BS 2026	163 869,30 €	163 869,30 €

Article 2. Dit que le budget annexe supplémentaire « Houdan Stationnement Fermé » 2026 est voté HT par chapitre.

Article 3. Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget supplémentaire 2026.

A HOUDAN, le 10 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Adeline LIPCZAK.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

ARRETE ET SIGNATURES

Mairie de HOUDAN - HOUDAN STATIONNEMENT FERME

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

BS



ID : 078-217803105-20260527-2026_DEL_064-BF

19/05/2026 12:40 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Houdan, le 27/05/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Houdan, le 27/05/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 19/05/2026

Signataire

TETART Jean-Marie

LEHMULLER Jean-Pierre

CABARET Gilles

SAUL Monique

VEILLÉ Christophe

LEBRUN Isabelle

BOURGOGNE Julien

GRUDLER Agnès

BOUCAUT Jean-Baptiste donne pouvoir à M. Julien BOURGOGNE

NOYON Lucien

DAMOTTE Stéphane

PASQUIER Hugo - Ne prend pas part au vote

LIPCZAK Adeline

ARRETE ET SIGNATURES

Mairie de HOUDAN - HOUDAN STATIONNEMENT FERME

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

BS



ID : 078-217803105-20260527-2026_DEL_064-BF

15/06/2026 12:40 Page 2 / 2

Signataire

SCHÉRER Anaïs

BELLON Loïc

GIMEL-HAMZA Marie-France donne pouvoir à M. Gilles CABARET

DOLATABADI Serge

LOOSVELDT Marie-Hélène

ABOUCAYA Karine

DIMANCHE Jean-Marc

BEAUSSART Magali

BOLAND Vanessa donne pouvoir à M. Christophe VEILLÉ

VANHALST Stéphanie

FOUNS Grégory

HAMELET Romain - Absente et Excusé

NOUVEL Glwadys

LEGUEDOIS Alexia

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/06/2026, et de la publication le 15/06/2026.

A Houdan, le 15/06/2026

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 15 juin 2026 13:25
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260615-15142.xml;
078-217803105-20260527-2026_DEL_064-BF-1-2_15559.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-06-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 3

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_064

Objet acte: 217803105 - Mairie de HOUDAN - BS - 2026 BA HOUDAN STATIONNEMENT FERME

Nature de l'acte: Documents budgétaires et financiers

Matière: 7.1-Décisions budgétaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20260527-2026_DEL_064-BF

Rapport d'erreur(s):